

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2021**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 19h30, les membres du conseil de Somberton se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Somberton, sous la présidence de M. Michel ROIGNOT, Maire.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres ayant pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 04/12/2021
Date de l'affichage : 04/12/2021

Étaient présents : Michel ROIGNOT, Christine EDOUARD, Gilles CANIPELLE, Régis DALAS, Stéphane GARROT, Sébastien MERLIN, Michaël MAIRET, Sylvie LAMY.

Procurations : Caroline ANTOLINI à Michaël MAIRET, Cindy RACOEUR à Sylvie LAMY, Nathalie TÉSIO à Sébastien MERLIN.

Étaient absents : Carole AUDIGIER-LELOIR, Joëlle CROCQ.

Secrétaire : Sylvie LAMY

82/2021 : Compte-rendu des arrêtés du maire :

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

83/2021 : Arrêté autorisant le maire à payer la facture à l'entreprise LED correspondant aux travaux effectués sur l'atelier municipal d'un montant de 4 112 € HT.

83. Compte-rendu des DIA :

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

47/2021 : M. et Mme Gaillard vendent à M. et Mme PONTNONE le bien situé 14 rue du Fonteny.

84. Demande de Mme Fourneret :

Vu la demande de Mme FOURNERET afin que la commune inscrive le nom de son grand-père mort pour la France sur le monument aux morts de Somberton,

Vu la loi de 2012 expliquant que peuvent figurer sur les monuments aux morts les personnes mortes pour la France qui sont nées dans la commune où se situe le monument ou qui y ont eu leur dernière résidence,

Vu que M. FOURNERET Georges n'a pas résidé à Somberton et n'y est pas né,

Vu que M. FOURNERET Georges est inscrit sur le monument des fonctionnaires de l'administration centrale morts pour la France,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE l'inscription de M. FOURNERET Georges sur le monument aux morts de Somberton.

85. Demande de subvention : réfection logements :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
approuve le projet de réfection de logements communaux pour un montant de 70 963.22€ HT,
sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR,
définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicitée	39 548.22	50 %	19 774.11
CD			%	
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement		70 963.22	72%	51 189.11

précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
atteste de la propriété communale du bâtiment concerné par le projet
autorise le maire à lancer la consultation des entreprises

86. DM 2 budget principal 2021 :

Vu la résiliation du bail emphytéotique entre la commune et Orvitis sur la parcelle AE 35,

Vu la proposition de Orvitis d'indemnisation à 25 000 €,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTTE les modifications budgétaires 2021 comme suit :

DI : 2151 op 66 : 25 000 €

RI : Art 024 : 25 000 €

AUTORISE le maire à réaliser les opérations comptables correspondantes à cette sortie d'inventaire.

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

87. Demande de subvention : WC PMR mairie :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de création de WC PMR dans la mairie pour un montant de 10 601.10 € HT,
- sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicitée	10 601.10	40 %	4 240.44
CD			%	
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement		10 601.10	60%	6 360.66

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- atteste de la propriété communale du bâtiment concerné par le projet
- autorise le maire à lancer la consultation des entreprises

Questions diverses :

- Organisation journée citoyenne : le conseil municipal décide d'organiser au printemps prochain une journée citoyenne. Des endroits précis seront réalisés où des dépôts sauvages ont été relevés.
- Information aux riverains des travaux Avenue de la Brenne : Le conseil municipal décide de réaliser une communication par flyer pour l'information de la réalisation des travaux avenue de la Brenne courant janvier.
- Le conseil municipal, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, décide à l'unanimité d'annuler la cérémonie des vœux du maire initialement prévue le 15 janvier prochain. Une fête au printemps ou au début de l'été pourrait être envisagée afin de remédier à ces deux années d'annulation de cérémonies.
- Les colis des cheveux blancs doivent être livrés le 20 décembre. La distribution sera faite début janvier. La répartition des colis à distribuer doit être réalisée rapidement.
- Michaël MAIRET demande que soit inscrite à une prochaine réunion de municipalité la mise à jour des commissions communales.
- Les réunions des lundis 20/12, 27/12, 03/01 et 17/01 sont annulées.

Les prochaines réunions auront donc lieu le 10/01, le 24/01 et le 31/01.

Le 14 décembre 2021,
Le Maire,



Michel ROIGNOT